

## Communiqué de presse - Conseil communal 23/10/2023

### **Une salle de sport à visée inclusive pour l'école Robert Brasseur en Outremeuse**

Le Collège propose au Conseil de céder de gré à gré à l'école Robert Brasseur en Outremeuse, un entrepôt situé juste à côté afin d'y réaliser une salle de sport à visée inclusive.

En effet, l'école Robert Brasseur organise un enseignement spécialisé de type 1, 3 et 8 et ses locaux actuels ne suffisent plus à accueillir l'ensemble des enfants dans des conditions optimales.

En complément des lourdes transformations déjà effectuées dans les bâtiments de l'école, l'acquisition de l'entrepôt, propriété de la Ville de Liège, permettra à cette dernière de proposer une offre adaptée aux différents enfants via notamment la mise à disposition d'une salle omnisport de qualité.

En outre, l'opération fait l'objet d'un soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles qui interviendra dans la subvention des travaux de cette nouvelle salle de sports à visée inclusive.

Le choix de cette procédure par le Collège relève de la circulaire de la Région wallonne du 23 février 2016 qui permet, dans des circonstances particulières, de procéder à une vente de gré à gré, sans publicité, à une personne déterminée en considérant que cette opération n'affecte en rien les intérêts de la Ville de Liège et qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général.

### **La zone d'interdiction du transit des poids lourds à Chênée et à Grivegnée porte ses fruits.**

En 2022, suite à divers échanges avec les habitants des quartiers de Chênée et de Grivegnée, le Collège communal a décidé de créer une vaste zone d'interdiction du transit pour les véhicules de plus de 7.5t entre le quai des Ardennes et la rue de Herve.

L'objectif de cette mesure était de sécuriser et d'apaiser ces deux quartiers soumis à une forte pression de trafic et en particulier de véhicules de gros gabarit en transit vers l'E25.

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, la mesure était concrétisée par l'installation d'une trentaine de panneaux, répartis à chacune des entrées et sorties de la zone.

Après un peu plus de 6 mois, l'analyse des chiffres Telraam permet un premier bilan très positif.

**En effet, une diminution significative du trafic de poids lourds est constatée en comparant la situation actuelle à celle qui prévalait il y a un an, à la même période de l'année. Cette diminution est de l'ordre de 50% dans la rue Jules Cralle et de 30% dans la rue Neuve (étude sur 4 semaines en septembre-octobre 2022 et 2023).**

Afin de poursuivre dans cette direction, le Bourgmestre a chargé le Chef de Corps d'accentuer encore les contrôles de Police, qui participent bien entendu au succès de ce type de mesures.

Quoi qu'il en soit, la phase-test entamée en mars dernier permet de démontrer l'efficacité du dispositif. L'interdiction du transit de poids lourds porte bien ses fruits, même s'il est évident que le volume de trafic « tous véhicules » dans ces rues d'entrée de ville demeure important. Il témoigne encore une fois de l'attractivité de la ville en termes de scolarité et d'emploi.

En matière de sécurité routière, le travail se poursuit avec l'acquisition de 4 radars ainsi que, dans un second temps, la création d'une vaste zone 30 qui homogénéisera le régime de vitesse en vigueur dans la zone (dont de nombreuses voiries bénéficient déjà de cette mesure).

## Zone de Police : investissements

---

### 4 radars :

Pour permettre à la Zone de Police d'assurer au mieux ses différentes mesures de sécurisation et de diminution de l'impact énergétique des bâtiments, le Collège propose au Conseil d'approuver différents dossiers.

La vitesse excessive et l'insécurité routière constituent l'une des principales causes d'insatisfaction des habitants des différents quartiers liégeois.

Pour remédier à cette situation, le Bourgmestre a présenté en mars 2023 une étude visant à prioriser les rues où de nouveaux investissements de sécurité routières pourraient être installés.

C'est sur cette base que le Collège propose au Conseil de ratifier l'achat, par la Zone de Police via un marché SPW, de **4 radars** pour un budget de 219.841,66 € TVAC (révisions comprises) qui seront installés :

- Rue de Campine, 118
- Boulevard Hector Denis, 377
- Rue de Vennes, 211
- Rue de Gaillarmont, 266

### 13 caméras supplémentaires :

Depuis 2006, la Ville de Liège développe un réseau de caméras destiné à assister les services de police en matière de mobilité, de maintien d'ordre et de sécurité. Actuellement, la ZP dispose de 238 caméras installées sur l'ensemble de la Ville dont une dizaine déplaçable (mises à un endroit donné pour une mission précise).

L'extension du réseau s'effectue sur base des analyses des services de police et des demandes de sécurisation exprimées notamment par les citoyens ou lors de nouveaux aménagements.

L'ensemble du réseau caméras fait l'objet d'une surveillance des services de police à travers le Centre de Gestion Caméras, installé à l'Hôtel de Police. Une Commission « Caméras » du Conseil communal se réunit au minimum une fois par an. Lors de la réunion du 16 mars 2023, une visite du Centre Caméras a été proposée aux Conseillers et Conseillères désireux de visualiser le centre de gestion.

Le Collège propose au Conseil d'approuver le placement de 13 nouvelles caméras qui seront implantées :

- 01 - Avenue du Luxembourg - rue de Londres
- 02 - Avenue Reine Elisabeth
- 03 - Rue de Robermont - Avenue Cardinal Mercier
- 04 - Place du Parc
- 05 - Rue du Plan Incliné (rond-point)
- 06 - Rue d'Ans (Entrée magasin Cora)
- 07 - Rue Haute Sauvenière - Basse Sauvenière
- 08 - Rue Saint Pierre
- 09 - Rue du pont de Wandre - Avenue de l'Indépendance
- 10 - Rue Paradis
- 11 - Rue de la Barge
- 12 - Rue des Martyrs
- 13 - Rue du Village - Chaussée de Tongres

L'achat et le placement représentent un budget : 559.712,75 € TVAC.

## **Économie d'énergie grâce à l'installation de panneaux solaires :**

Le Collège poursuit ses engagements dans le cadre du Plan Climat en veillant, à chaque fois que cela est possible, à réduire ses émissions de CO<sup>2</sup> et à investir dans des processus économiseurs d'énergie.

Au niveau des bâtiments de la Zone de Police, le Centre de Maîtrise de Violence, la Brigade Canine et le Commissariat de Wallonie-Centre ont fait l'objet d'une étude relative à l'installation de panneaux photovoltaïques, en raison de leurs toitures plates.

Cet investissement est intéressant tant sur le plan financier (réduction des coûts de consommation d'électricité) qu'environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Raison pour laquelle, le Collège propose au Collège d'approuver le marché relatif à l'installation des premiers panneaux au Centre de Maîtrise de Violence, ce qui représentera une économie annuelle de 30.270,00 €/an avec un temps de retour sur investissement de 8,5 ans.

Les 2 autres bâtiments feront l'objet d'une procédure complémentaire.

## **Acquisition d'un graveur de vélos :**

En matière de prévention vol, le fait de faire graver sur son vélo son numéro national, constitue un élément dissuasif important. Cela permet également l'identification du propriétaire et la possible restitution de celui-ci à l'issue des enquêtes de police.

Dans le cadre de ses missions de prévention, la Zone de Police effectue régulièrement des opérations de sensibilisation et de marquage des cadres de vélos pour le citoyen et accessoirement pour ses propres équipements.

Le Collège propose au Conseil l'acquisition d'un graveur vélo pour un budget de 9.000,00 € TVAC.

## **Achat de 10 vélos électriques :**

Afin de renforcer la proximité avec le citoyen et de faciliter les déplacements en milieu urbain, le Collège propose au Conseil d'approuver l'achat de 10 vélos électriques destinés à certains inspecteurs de quartier de la Zone de Police, le tout dans une optique économique et écologique et pour un budget de 43.000,00 EUR TVAC. Il s'agit d'une phase test préalable à un élargissement de la flotte de vélos électriques.

## **20.000 € pour soutenir l'activité dans les quartiers**

---

Depuis juin 2015, la Ville de Liège et les Comités de Quartier ont signé une Charte dont la vocation première était de reconnaître le rôle prépondérant joué par ces associations dans la vie quotidienne des Liégeois et de renforcer les liens qui les unissent aux autorités communales.

Soucieuse d'assurer un bon développement des activités, la Ville prévoit que ces Comités de quartier peuvent prétendre à l'octroi d'un subside, dont l'importance dépend de critères liés à l'activité de l'association ainsi qu'à ses modalités de fonctionnement.

Le calcul du subside est effectué sur base d'un formulaire rempli annuellement par chaque comité et d'une grille de critères précis. Ces critères sont par exemple, le fait de recevoir un invité lors d'une séance d'information, d'être constitué en ASBL ou de disposer d'outils de communication à destination des citoyens du quartier.

Pour l'année 2023, 35 Comités de quartier se partagent 20.000 €.

1. CQ Les Vergers
2. CQ Fragnée-Blonden
3. Cq Promotion quartier Liège-Vennes-Fetinne
4. L'avenir de Wandre

5. CQ Longdoz-Boverie
6. CQ Val de la Légia
7. CQ Jolivet-Coronmeuse
8. CQ Sart-Tilman
9. CQ Sclessin
10. CQ Outremeuse
11. CQ Rocourt
12. CQ Laveu
13. CQ Fond Pirette
14. CQ Grivegnée bas
15. CQ Grivegnée haut
16. CQ Boutelicou
17. CQ Chênée centre
18. CQ Bressoux haut
19. CQ Bronckart-Botanique
20. CQ Angleur-Kinkempois
21. CQ Chênée-Thiers & extension
22. Les amis du Cœur historique
23. Mouvement St-Gilles
24. CQ St-Laurent
25. CQ Verger de Fayenbois
26. CQ Amercoeur
27. CQ Jupille Charlemagne
28. Comité d'étude et de défense du Thiers- à-Liège
29. Dynamique de quartier de Pierreuse
30. Les 840 marches, CQ Bueren, Peri, Ursulines
31. CQ St-Léonard
32. CQ Cointe
33. CQ Ste-Walburge
34. CQ Massart-Souris
35. CQ Molinvaux-Naniot

## **Remplacement de près de 3.800 luminaires**

---

Sur proposition de Roland Léonard, Echevin en charge des Travaux, le Collège propose au Conseil d'adopter, dans le cadre du plan de remplacement de l'ancien éclairage public par du LED, la modernisation de 3800 luminaires.

A ce titre, la phase 2024 générera à elle seule une baisse de 1.230 MWh de consommation électrique, pour un gain estimé à plus de 200.000 €..

### **2020- 2025 : Un plan quinquennal ambitieux de renouvellement des luminaires liégeois**

Depuis 2021, la Ville de Liège et RESA, dans le cadre d'un vaste plan quinquennal de renouvellement de l'éclairage public, travaillent main dans la main à la modernisation du réseau liégeois. Il s'agit, pour rappel, d'un plan de remplacement de l'éclairage public énergivore de près de 15.000 luminaires par la technologie LED, économiquement avantageuse et écologiquement respectueuse. Les travaux ont débuté en 2021 avec les quartiers d'Outremeuse, de Bressoux, de Chênée, d'Angleur, du Sart-Tilman, de Rocourt, de Naimette/Xhovémont, de Saint-Léonard et du Thier-à-Liège. Cela représente près de 7100 luminaires déjà remplacés ou en cours de remplacement.

Le volet 2024 de ce plan pluriannuel est constitué par le remplacement de près de 3800 luminaires dans les quartiers de Sclessin, de Grivegnée, de Burenville, de Glain, du Laveu, de Cointe, des Vennes et du Longdoz. Le budget de cette phase représente 1.268.000 € dont près de 80% à charge de la Ville, soit un peu plus d'1 million €. La consommation annuelle de ces 3800 luminaires passera de 1.662 MWh à 432 MWh, soit une économie annuelle de 75%.

L'investissement global de ce plan quinquennal de renouvellement de l'éclairage public représente un montant de 5,7 millions € dont 4,8 millions à charge de la Ville. Ainsi, au terme de cette phase 2024, près de 75% des 20.000 luminaires liégeois seront déjà renouvelés.

Grâce à ce nouvel investissement, le Collège estime que la consommation globale d'électricité de l'éclairage public a diminué de 45%. De plus, tous les luminaires installés dans le cadre de cette campagne sans précédent sont programmés avec la technologie du dimming qui permet de réguler la luminosité en fonction de moments stratégiques sans en altérer l'efficacité, notamment au cœur de la nuit, et génère une économie supplémentaire.

A l'issue du plan, le Collège évalue que l'économie annuelle en consommation sera d'approximativement 7.000 MWh, ce qui équivaut à la non-émission de plus de 2.000 tonnes de CO<sub>2</sub>.